

Point d'étape des travaux sur la vaccination : Les 7 recommandations du CESE



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 23/02/2021

Saisine liée : [VACCINATION](#)

Formation de travail liée : [COMMISSION TEMPORAIRE "VACCINATION"](#)

Ce mardi 23 février, la commission temporaire du CESE a effectué en assemblée plénière un premier point d'étape des travaux, au cours duquel 7 recommandations ont été présentées

Ce mardi 23 février, la commission temporaire du CESE a effectué en assemblée plénière un premier point d'étape, en présence d'Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé.

A l'occasion de ce point d'étape, la commission temporaire, présidée par Marie-Andrée BLANC (groupe UNAF) avec pour co-rapporteurs Stéphanie GOUJON (Personnalités qualifiées), Catherine PAJARES Y SANCHEZ (CFDT) et Pierre LAFONT (Professions Libérales), a remis au Gouvernement 5 nouvelles recommandations, en plus des 2 recommandations déjà transmises. Celles-ci s'articulent autour de 3 thématiques structurantes pour la campagne vaccinale :

Logistique et approvisionnement ;

Territorialisation de la campagne ;

Information et communication.

Des recommandations construites grâce à un dispositif de travail approfondi

Les 7 recommandations produites par la commission temporaire sont issues d'un large processus de travail :

Le collectif de 35 citoyens tirés au sort et les réflexions qui ont d'ores et déjà émergé ;

La plateforme de participation et ses premiers résultats ;

Les auditions et entretiens, menées par la commission temporaire et par le collectif citoyen :



Le détail des recommandations ci-dessous.

Mettre en place un site internet unique et une plateforme téléphonique

Le CESE recommande **la création à l'initiative des pouvoirs publics d'une plateforme d'accueil téléphonique du public en quête d'informations, et d'un site Internet unique de référence regroupant l'ensemble des informations et savoirs sur la campagne de vaccination contre la Covid-19.**

Plus précisément, le site devrait proposer des contenus pédagogiques à disposition du grand public en répondant, par exemple, aux allégations non fondées qui circulent via les réseaux sociaux et les forums de discussion en ligne. Il devrait également rediriger vers les sites institutionnels et scientifiques porteurs d'informations. Il aura vocation à expliquer l'impact de la vaccination contre la Covid-19 sur la santé, les effets indésirables, la sécurité des vaccins, l'effet médical du vaccin (protection de la maladie et/ou contre la transmission, etc.), le calendrier vaccinal et à détailler les informations techniques dont ont besoin les professionnels. Ce site devra être simple d'utilisation et compréhensible par tous. Une mise à jour régulière et continue des informations communiquées permettrait de rassembler l'ensemble des informations pratiques relatives à la campagne de vaccination, d'opérer la transparence nécessaire sur les remontées des dispositifs de pharmacovigilance, et de répondre aux interrogations du grand public au fur et à mesure que se déploie la campagne de vaccination. Le site Vaccination info service pourrait servir de base à un tel site unique référent, qu'une vaste campagne de communication devrait faire connaître au grand

public.

Améliorer l'information et la communication, en diffusant des messages positifs

Le CESE recommande :

*de diffuser rapidement des **messages clairs** sur les bénéfices de la vaccination adaptés aux différents publics ;*

*de délivrer une **information accessible** pour tous et toutes (documents en braille, etc.) ;*

*de s'appuyer sur les **professionnels de proximité** à qui les Français font majoritairement confiance en les formant si c'est nécessaire par un module très simple de type e-learning (médecins généralistes, pharmaciens, infirmières libérales, autres professions médicales et paramédicales) pour diffuser les supports de communication à destination du grand public ;*

*d'encourager les **élus locaux**, en particulier les maires, à recueillir les difficultés rencontrées par leurs concitoyens dans leur parcours vaccinal et de les transmettre aux autorités compétentes ;*

*d'afficher des **supports de communication** montrant les bénéfices de la vaccination dans tous les lieux de santé accueillants du public, les locaux des services publics, et tout autre lieu acceptant de participer à la campagne de communication ;*

*de réaliser des **encarts et spots** à diffuser sur les médias de presse généralistes, nationaux et régionaux, sur les canaux on line et off line ;*

*de **cibler les segments de population plus rétifs ou éloignés** de la préoccupation vaccinale, comme certains jeunes mais aussi des personnes âgées, en utilisant différents canaux les plus appropriés : réseaux sociaux et/ou influenceurs, presse spécialisée.*

Envisager le recours aux licences d'office pour recourir à des doses de vaccins supplémentaires

Le CESE recommande :

*de solliciter des **licences de fabrication des vaccins**, en portant ses efforts sur l'accroissement des moyens industriels adéquats ;*

*d'envisager le recours à l'**octroi de licences d'office** portant sur les brevets des vaccins entrés en phase de production, au profit des entreprises situées sur le territoire national susceptibles de fabriquer les vaccins pour de les mettre à disposition de la population ;*

*d'envisager la mise en oeuvre, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, de **toutes mesures utiles à la mise en marché des vaccins produits sous licences**.*

Mettre en place un pilotage territorialisé de la campagne de vaccination, avec toutes les parties prenantes

Le CESE recommande la mise en place d'un pilotage territorialisé de la campagne de vaccination, à un niveau infra régional, incluant toutes les parties prenantes - organisations sanitaires, sociales et économiques, y compris du secteur non lucratif (associations, mutuelles), experts, praticiens, usagers et élus - pour s'appuyer sur une **vision globale du terrain et s'inspirer de solutions locales éprouvées**, pouvant se déployer à plus grande échelle.

Mobiliser les réseaux de professionnels de santé de proximité

Le CESE recommande :

d'anticiper les démarches réglementaires nécessaires pour permettre aux réseaux de professionnels de santé de proximité (médecins, infirmiers, pharmaciens, voire vétérinaires) de vacciner dans leurs cabinets et officines ou sur les lieux de résidence ;

*de programmer, en lien avec les Agences Régionales de Santé et toutes les parties prenantes nécessaires en particulier les élus locaux, la **coordination opérationnelle d'approvisionnement de la médecine de ville et des officines** en prenant en compte l'accessibilité des vaccins actuels et l'arrivée des nouveaux vaccins ;*

*de **communiquer largement sur ces nouveaux lieux de vaccination** dès lors que le nombre de doses le permettra et d'étudier la possibilité d'inciter tous les professionnels de santé vaccinateurs à utiliser des plateformes de rendez-vous numériques pour planifier les flux de patients en fonction des approvisionnements en vaccins.*

Unités mobiles : aller vers les personnes précaires ou ne pouvant pas se déplacer

Le CESE recommande :

*de **généraliser les unités permettant d'aller vers les personnes** souhaitant se faire vacciner pour être au plus près des besoins des populations, de permettre à ces unités mobiles d'établir dans la durée le lien avec ces populations cibles pendant tout le processus de vaccination (guiche unique) ;*

*d'**organiser la campagne mobile de vaccination** dans le cadre d'une co-construction entre les préfetures, les conseils départementaux, les délégations territoriales des ARS, les élus locaux et l'ensemble des professionnels de santé ;*

*d'y **associer les associations, les ONG et tous les acteurs présents sur le territoire** qui mènent depuis de nombreuses années des actions de santé en direction des populations les plus précaires.*

Optimiser la stratégie vaccinale en intégrant les contraintes de la chaîne logistique

Le CESE recommande :

*de **structurer et d'optimiser la stratégie vaccinale**, notamment la détermination des objectifs en intégrant les contraintes de la chaîne logistique, au même titre que les dimensions sanitaires, épidémiologiques, sociales et économiques ;*

*d'**organiser le suivi des objectifs de la campagne de vaccination** en intégrant des indicateurs tenant compte de toutes les dimensions, sanitaires ou logistiques, de chacune des phases : taux de vaccination par catégorie de population cible, délai d'écoulement, taux de perte, gestion des déchets ;*

de rendre public le suivi des indicateurs de performance de la chaîne logistique dans une démarche de progrès continu ;

d'anticiper différents scénarii d'approvisionnement et de distribution en fonction de l'évolution des connaissances sur le type de protection des différents vaccins (contagiosité, durée de protection, etc.).

[Télécharger l'intégralité des recommandations détaillées >](#)